

Contrats d'assurance santé complémentaire

OBJECTIFS

- Comprendre le contexte de la complémentaire santé.
- En saisir les aspects réglementaires et juridiques.
- Se familiariser avec les mécanismes de remboursement.
- Les compétences développées dans cette formation sont rattachées aux compétences professionnelles spécifiques à la nature des produits distribués précisées par l'article A512-8 du code des assurances.

PROGRAMME

A. INTRODUCTION (5 MN)

B. CONTEXTE DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (20 MN)

1. Généralités de la complémentaire santé
2. Garanties des contrats complémentaires santé
3. Ajustements des cotisations

C. CONTRAT SOLIDAIRE ET RESPONSABLE (20 MN)

1. Notion de contrat solidaire
2. Réforme Douste-Blazy
3. Contrat responsable

D. PRINCIPES DE REMBOURSEMENT (20 MN)

1. Remboursement de la Sécurité sociale
2. Principes de remboursement des frais de soins
3. Garanties optiques et dentaires

E. GARANTIES ET DÉLAIS D'ATTENTE (20 MN)

1. Causes et conséquences des exclusions et délais d'attente
2. Etablissements et frais couramment exclus

F. CONTRATS NON RESPONSABLES (20 MN)

1. Intérêt des contrats non responsables
2. Etablissements et frais couramment exclus

G. ÉVALUATION FINALE (15 MN)

PUBLIC

- Cette formation s'adresse bien naturellement aux distributeurs d'assurance, chargés de clientèle, téléconseillers et gestionnaires de contrat. Mais plus largement, cette formation s'adresse à toutes les personnes désireuses de mieux connaître le secteur de l'assurance et de construire leur culture métier.

PRÉ-REQUIS

Prérequis pédagogiques :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Prérequis techniques :

- Navigateurs internet
- Chrome (2 dernières versions majeures)
- Firefox (2 dernières versions majeures)
- Edge (2 dernières versions majeures)
- Safari sur OSX (2 dernières versions majeures)

Les vidéos de cette formation sont hébergées sur le site vimeo.com.

Elles sont sous-titrées.

Logiciels- Lecteur PDF (pour les documents associés)

- Lecteur audio/vidéo

- Suite Microsoft Office (pour la restitution des missions)

Un casque audio peut être nécessaire si les formations sont suivies dans un espace partagé.

POINTS FORTS

Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie.

Une formation pertinente tant en 100% digital que dans le cadre d'un dispositif mixte.

Des vidéos donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate.

Des exercices permettant de valider la bonne acquisition des connaissances.

Des fiches pratiques pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main.

De nombreux exemples illustrant les connaissances transmises.

FORMATEUR(S)

Jean-Pierre Monchi est certifié CGPC et est titulaire des BP et BTS Assurances.

Après avoir exercé la profession de commercial et Manager commercial chez AXA puis de Responsable Formation et animateur national des ventes chez Groupama Gan, il est actuellement formateur et intervient pour de nombreux organismes dont l'Institut de Formation de la Profession de l'Assurance (IFPASS).

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, gestionnaires de formation et webcocoons, est là pour y répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées.

Le webcocoons est un professionnel de l'assurance qui a pour mission de vous accompagner dans l'accomplissement de votre formation et donc dans l'acquisition de vos connaissances. Il est joignable par forum.

VALIDATION

Pour valider cette formation, vous devez avoir :

Validé la charte d'engagement pédagogique de la formation ,
Lu l'ensemble des ressources écrites mises à disposition.
Téléchargé et consulté les fiches pratiques ou infographiques ,
Réussi les évaluations dans les conditions mentionnées ci-dessous :

Évaluation intermédiaire
Vous devez obtenir au moins 80% de bonnes réponses.
Vous pouvez retenter autant de fois que vous le souhaitez votre questionnaire.

Évaluation finale
Cette évaluation reprend l'ensemble des questions de votre formation. Vous devez obtenir cette fois-ci un score minimum de 90% de bonnes réponses. Là aussi, vous pouvez passer ce test autant de fois que vous le souhaitez.

Validation DDA
Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance, cette formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8^{2°} du Code des assurances). Il relève in fine de la responsabilité de l'employeur de s'assurer de l'adéquation des formations avec les besoins des personnes concernées et, par là même, de la personnalisation des parcours de formation.